



# LA LETTRE DE LA MICHODIERE

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS – Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Alain POULET, Directeur Gérant

15<sup>e</sup> année

N°693

Hebdomadaire

Le 30 janvier 2009

N° 004-09

## ***La Branche Famille en situation de danger***

La réunion des Présidents des Caisses d'Allocations Familiales organisée les 29 et 30 novembre 2007 à Deauville avait permis aux organisations syndicales représentatives de rencontrer le Président et le Directeur de la **CNAF** pour leur rappeler les graves difficultés qu'éprouvaient depuis de nombreux mois les organismes, engendrant des conditions de travail intenable et une qualité moindre du service rendu aux allocataires.

Philippe **GEORGES**, alors Directeur de la **CNAF** et Président du **COMEX**, reconnaissait la situation sérieuse, mais réfutait « tout catastrophisme », voire constatait « une amélioration tendant à la normalité »...

Il ajoutait que la mise en place du **R.S.A.**, champ nouveau de la politique sociale, « pourrait être un beau dossier » pour les **CAF** qui auront à le gérer « qui nécessitent les moyens suffisants pour l'assumer » et pour lequel « il défendrait le dossier en ce sens ».

Les mois qui ont suivi ont montré une dégradation exacerbée de la situation, puisque aujourd'hui de nombreux organismes sont dans une situation insupportable, malgré les dispositions prises par les directions locales, en matière de :

- réorganisation,
- heures supplémentaires,
- embauches de C.D.D.,
- fermetures partielles ou totales de l'accueil téléphonique et physique,
- etc...

Rien n'y fait, la situation est plombée et les chiffres ne cessent de progresser. Les organismes jusqu'alors épargnés subissent le même sort.

Dans le cadre de la montée en charge du **R.S.A.**, la **CNAF** avait initialement évalué à 2000 le nombre de postes nécessaires.

Il est prévu la suppression de 1750 postes liée à la **COG** 2009/2012, les départs à la retraite n'étant compensés qu'à hauteur de 50% !!!

Sommaire : **Pages 1 et 2** : La Branche famille en situation de danger – Agenda – **Page 3** : Nos retraites **Page 4** : **COMMUNIQUE CONFEDERAL** Le Bureau Confédéral de la cgt-FO a décidé de signer le projet d'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle du 7 janvier 2009

### **Au bout du compte : 750 postes de moins.**

**Janvier 2009** : on est loin des engagements de la CNAF de novembre 2007 et le constat établi ci-dessus démontre une surcharge de travail à venir intolérable et inacceptable pour les organismes et les salariés, employés et cadres.

Le **SNFOCOS** considère que des dispositions doivent être prises immédiatement pour éviter l'implosion de la Branche Famille.

Le **SNFOCOS** saisit la Direction de la **CNAF** afin d'exiger les moyens permettant le retour à une situation normale.

Compte tenu de l'importance du rôle des **CAF** dans le cadre de la mise en place du **R.S.A.**, à partir de juin 2009, le **SNFOCOS** exige également l'ouverture immédiate de négociations pour garantir :

- les moyens de sa gestion en matière d'effectifs,
- la prise en compte de la complexité du nouveau dispositif qui ne pourra se traduire que par une reconnaissance financière, via le système conventionnel des rémunérations.

**J.P. GARCIA,**  
Secrétaire National.

### **AGENDA**

✚ Réunion Paritaire Nationale Acerc	3 février 2009
✚ Section Professionnelle Agents de direction	4 février 2009
✚ Instance Nationale de Concertation Famille	4 février 2009
✚ Réunion Régionale Snfocos Midi Pyrénées	5 février 2009
✚ Bureau National	10 février 2009
✚ Réunion Régionale Snfocos Aquitaine	11 février 2009

## **NOS RETRAITES**

Le 27 janvier 09 débutent les négociations relatives aux retraites complémentaires (AGIRC/ARRCO) Augurons qu'elles seront franches et loyales et aboutiront comme en 2003 à un accord favorable au plus grand nombre.

Au cours de l'année 2008, un certain nombre de lois, décrets, circulaires ministérielles ont vu le jour après concertation ou non des partenaires sociaux, portant essentiellement sur l'évolution de la retraite du régime général

### **ALLONGEMENT DE LA DUREE D ASSURANCE** (circulaire ministérielle du 07.07.2008)

A compter de la génération 1952, pour obtenir une retraite à taux plein, 164 trimestres seront requis

### **DIVERSES MESURES ISSUES DU PLSS 2009** (loi no 2008-1330 du 17 12 2008 et décrets)

#### Mise à la retraite d'office

L'employeur ne peut mettre à la retraite d'office avant 70 ans, mais doit interroger le salarié chaque année sur ses intentions à partir de 65 ans

#### Revalorisation des pensions

Désormais les pensions seront revalorisées à compter du 1<sup>er</sup> avril au lieu du 1<sup>er</sup> janvier afin de mieux apprécier l'indice des prix des années N -1 et N

#### Revalorisation du minimum vieillesse

Réservée aux personnes seules, la revalorisation sera de 25 % répartie sur 5 ans

#### Pension de réversion

Le rétablissement de la condition d'âge 55 ans rentre en application le 1<sup>er</sup> janvier 09

#### Retraite progressive

Une fraction de la pension peut désormais se cumuler avec les revenus de l'activité à temps réduit, la liquidation de la retraite progressive n'est plus définitive, dispositif valable jusqu'au 31.12.2009

#### Taux de la surcôte

La surcôte égale 1.25 % par trimestre accompli à compter du 001.01.2009, s'applique aux pensions prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009

**SOYONS ATTENTIFS AUX MESURES SUCCESSIVES TENDANT AU DETRICOTAGE PROGRESSIF DE NOTRE REGIME DE RETRAITE, SACHANT QUE LE GOUVERNEMENT A DEMANDE AU COR ( Conseil d Orientation des Retraites ) DEUX RAPPORTS PORTANT SUR**

- la réversion des droits familiaux et conjugaux
- les modalités techniques de remplacement du calcul actuel des pensions personnelles par les régimes de bases, soit par un régime par points, soit par un régime de comptes notionnels

**Annie SZUFA**

Secrétaire Nationale

**NB/** Vous pouvez consulter sur le site *Snfocos.org* la circulaire confédérale N° 12-2009 du Secteur Retraites ayant pour objet : Mesures « retraites 2008 » du 20 janvier 2009

## **COMMUNIQUE CONFEDERAL**

### **Le Bureau Confédéral de la cgt-FO a décidé de signer le projet d'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle du 7 janvier 2009**

Pour la cgt-FO, ce texte concrétise plusieurs revendications constantes, portant notamment sur :

- La création d'un fond permettant à certains salariés et demandeurs d'emploi d'avoir accès à la formation. Ce dispositif permettra de former, en priorité, les salariés des TPE-PME et les demandeurs d'emploi les plus fragilisés sur le marché du travail (objectif chaque année : 500 000 salariés et 200 000 demandeurs d'emploi sur la base d'une enveloppe financière pouvant aller jusqu'à 900 millions d'euros) ;
- La possibilité pour un salarié licencié de garder ses droits à DIF (portabilité) ;
- La préservation du DIF (Droit Individuel à la Formation), comme outil d'initiative individuelle du salarié, et du CIF (Congé Individuel de Formation), comme instrument de promotion sociale pour l'individu ;
- Le maintien de l'obligation, pour l'employeur, d'adapter le salarié à son poste de travail et de lui assurer le maintien et l'évolution dans son emploi, et ce pendant le temps de travail ;
- La réaffirmation du caractère paritaire du système de formation professionnelle continue reposant sur le respect et la légitimité de chacun des acteurs du système (Interlocuteurs sociaux, Etat, régions)

### **Concernant le projet d'accord national interprofessionnel sur la GPEC en date du 14 novembre 2008, le Bureau Confédéral de la cgt-FO a décidé de ne pas le ratifier**

Pour la cgt-FO, ce texte comporte des ambiguïtés dangereuses pour les droits des salariés :

- le lien entre GPEC et PSE : le texte ouvre la faculté, pour l'employeur, de s'exonérer de ses obligations au titre d'un Plan de sauvegarde de l'emploi s'il met en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ;
- l'absence de définition précise du Bilan d'étape professionnel et le risque de voir disparaître le bilan de compétence, l'entretien professionnel au profit du BEP.

En outre, la situation des salariés des entreprises sous-traitantes n'a pas été prise en compte : ils ne seront pas informés lorsque le donneur d'ordre mettra en place une GPEC (revendication forte de la cgt-FO au regard, notamment, de la situation économique et sociale actuelle).

Fait à Paris, le 19 janvier 2009

Contact :  
**Stéphane LARDY**  
**Secrétaire Confédéral**